

19 JUILLET 1898



Ouverture de la prison de Fresnes

Lors de son inauguration, le 19 juillet 1898, la prison de Fresnes est présentée comme un modèle de modernité. Conçu par l'architecte Henri Poussin pour remplacer les prisons parisiennes vétustes (La Grande-Roquette, Sainte Pélagie et Mazas), l'établissement applique l'emprisonnement individuel (loi du 5 juin 1875) et les préconisations hygiénistes.

Journalistes et chansonniers ironisent sur cet « hôtel de luxe », lumineux et aéré, qui offre aux détenus des cellules dotées de l'eau courante, de toilettes et de l'électricité, confort absent des logements des ouvriers libres. Prévue pour un maximum de 2180 détenus, la prison de Fresnes était à son ouverture la plus grande du monde. En 125 ans d'existence, elle a accueilli plus d'un million de détenus.

 **Projet de construction à Fresnes-les-Rungis (Seine) d'un groupe de prisons départementales [...], 1895 (Coll. énap-Crhcp)**



21 JUILLET 1949

Création du corps des éducateurs de l'administration pénitentiaire

Après 1945, la notion de reclassement social s'impose officiellement. L'idée d'un personnel dédié à l'action éducative est soutenue par Pierre Cannat. Apparue dans la loi du 7 octobre 1946, ces agents sont payés comme de simples surveillants auxiliaires. Leur recrutement est difficile. Il faut attendre le décret du 21 juillet 1949 pour que leur statut soit fixé. Le corps est composé d'un éducateur-chef et de 23 éducateurs, recrutés par voie de concours, dont la mission est « l'observation et la rééducation des détenus en vue d'un reclassement social » (art. 2).

 **Décret du 21 juillet 1949 (Criminocorpus)**

16-27 JUILLET 1957



Grève des personnels pénitentiaires

A partir de 1954, la guerre d'Algérie entraîne une augmentation de la population pénale dans les prisons métropolitaines. L'arrivée massive de détenus politiques perturbe l'équilibre carcéral et le renforcement des mesures de sécurité rend difficiles les conditions de travail des surveillants, déjà en sous-effectif. Les syndicats se saisissent de cette situation pour relancer une vieille revendication : l'obtention d'un statut spécial, semblable à celui accordé à la police en 1948. Pour faire pression sur le gouvernement, ils menacent de lancer une grève totale. Malgré les assurances données par le Garde des Sceaux, la grève est déclenchée le 16 juillet. Elle s'étend rapidement dans toute la France et durera jusqu'au 27 juillet. Les syndicats décident d'arrêter le mouvement, face aux menaces de réquisitions et à l'approche du départ en vacances du Parlement. Le projet de loi accordant le statut spécial sera présenté l'année suivante. (À lire dans l'éphéméride d'août !)

 **Le Réveil pénitentiaire (revue syndicale), août 1957 (Criminocorpus)**



14 JUILLET 2016

Première participation des personnels pénitentiaires au défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées

En 2011, l'Énap prenait part pour la première fois au défilé du 14 juillet à Agen. Le succès de cette expérimentation encourage l'idée de défiler sur les Champs-Élysées. Proposée par le Garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas et validée par le Président de la République François Hollande, la participation de l'Énap au défilé parisien souligne la reconnaissance de la Nation envers la 3^e force de sécurité du pays, et constitue une source de fierté pour les personnels. Elle amène aussi l'administration pénitentiaire à coopérer davantage avec l'armée. Enfin, la visibilité des Champs-Élysées représente un enjeu de communication exceptionnel en faveur de la promotion des métiers pénitentiaires. Le 14 juillet 2016, 43 élèves et 3 personnels de l'Énap défilent sous le commandement de la directrice de l'école, Sophie Bleuet. Depuis 2016, l'administration pénitentiaire envoie chaque année une délégation constituée de personnels sélectionnés, entraînés à l'Énap.

 **Défilé du 14 juillet 2016, première participation de l'administration pénitentiaire (Ministère de la Justice - 9 min. 42 s.)**



20 JUILLET 1977

L'EAP devient l'ÉNAP

Avec la mise en place de la réforme pénitentiaire de 1975, la formation des personnels, centralisée à Fleury-Mérogis depuis 1965, a besoin d'être réorganisée. L'arrêté du 20 juillet 1977, signé par le Garde des Sceaux Alain Peyrefitte, acte cette refondation tant dans les statuts que dans le nom : l'École d'administration pénitentiaire (EAP) devient l'École nationale d'administration pénitentiaire (ÉNAP).

 **Arrêté du 20 juillet 1977 (p. 94-95)**

Crédits photo :

1898 : Inauguration des prisons de Fresnes (Gallica - coll. Jules Beau, 1898) / 1949 : Pierre Cannat (coll. Énap-Crhcp) / 1957 : Réveil pénitentiaire, août 1957 (Criminocorpus) / 1977 : coll. Énap-Crhcp / 2016 : ECPAD